



COMMUNE DE PLOËRDUT Compte rendu de la réunion du 8 juin 2017

Date de convocation : 02 juin 2017

Date d'affichage : 02 juin 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : MM. GUILLOUX, CAREL, SCRAIGN, LE CUNFF, ROPERS, GOURIO, MME DAFFOS, HAUTE, ROUSSEAUX.

Absents excusés : M. BARNETT, ayant donné pouvoir à M. SCRAIGN,
MME LE CARFF ayant donné pouvoir à M. GUILLOUX
MME PLASSE ayant donné pouvoir à M. CAREL
M. MARREC
M. RIO
MME GUERIN

Absents :

Secrétaire : M. ROPERS

➤ **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose le vote des subventions tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

| SUBVENTIONS 2017 | |
|--|-------------------|
| ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES | |
| Comité des Fêtes de PLOERDUT | 2 395,00 € |
| Comité de Chapelle de LOCHRIST | 266,00 € |
| Un village au Moyen Age | 500,00 € |
| F.N.A.C.A. | 151,50 € |
| Amicale des Pompiers | 400,00 € |
| A.C.C.A. | 477,00 € |
| Les Amis de Locuon | 266,00 € |
| Gym Volontaire PLOERDUT/LE CROISTY | 200,00 € |
| Les Chevreuils du Pays Pourleth | 300,00 € |
| TOTAL | 4 955,50 € |
| ACTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES | |
| A.P.E.E.P. | 1 650,00 € |
| A.P.E.E.P. : Arbre de Noël | 10,50 € / élève |
| TOTAL | |
| ŒUVRES DIVERSES | |
| F.N.A.T.H. "association des accidentés de la vie" GUEMENE | 31,00 € |
| ODP orphelins - sapeurs pompiers - Morbihan | 50,00 € |
| Restos du Cœur | 45,50 € |
| TOTAL | 126,50 € |
| ASSOCIATIONS DE PAYS, DEPARTEMENTALES OU REGIONALES | |
| "Kreiz Breizh Elites" | 1 500,00 € |
| Clubs sportifs et O.M.S. / communes extérieures (par licencié) | 10,00 € |
| Association pour le don de Sang du canton de Guémené | 101,00 € |
| G.V.A. IDÉA | 101,00 € |
| Orchestre de Bretagne | 75,00 € |
| Ciné Roch | 150,00 € |
| Les Amis de la Santé | 100,00 € |
| Art et Nature | 240,00 € |
| Endurance équestre - Silfiac | 50,00 € |
| Lieux mouvants | 1 000,00 € |
| TOTAL | 3 327,00 € |

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- VOTE les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

➤ **Inventaire participatif du patrimoine – Vallée du SCORFF**

Monsieur le Maire rappelle que la région Bretagne met en place le service de l'inventaire pour répertorier le patrimoine historique des communes en collaboration avec les acteurs locaux. Le Syndicat du Scorff a été contacté pour mener le projet sur son territoire. Une première tranche aura lieu en 2017-2018.

Il s'agit de répertorier l'ensemble des patrimoines (religieux, seigneurial, urbain, rural, archéologique et tout autre patrimoine qui pourrait émerger de l'inventaire.

Un inventaire complet doit être réalisé sur les communes de Persquen, Ploërdut, Kernascléden et Guémené-Sur-Scorff. Un inventaire complémentaire sera réalisé sur les communes de Mellionec, Langoëlan, Locmalo, Lignol et Berné.

L'inventaire participatif sera réalisé par les acteurs locaux, élus, associations et particuliers bénévoles encadrés par le service de l'inventaire, le Syndicat du Scorff et le comité scientifique créé pour la mission.

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur la nécessité d'identifier des bénévoles pour mener à bien cet inventaire.

La commune devra mettre à disposition du Syndicat du Scorff les documents historiques dont elle dispose et l'aider à faire le pré-inventaire. Les élus seront également amenés à participer au comité scientifique et à promouvoir l'inventaire aux côtés du Syndicat du Scorff.

➤ **Transfert de l'abribus du Conseil départemental du Morbihan à la commune**

Monsieur Gilles CAREL, adjoint au maire, indique que la commune a été destinataire d'un courrier du conseil départemental l'informant que la région Bretagne n'a pas souhaité le transfert des abribus départementaux dans le cadre du transfert de la compétence Transports routiers du Département à la région.

Dès lors, et à compter du 1^{er} septembre 2017, le conseil départemental n'aura plus la légitimité à maintenir les abribus installés dans de nombreuses communes dont celui implanté à Ploërdut.

Dans ces conditions, le département a proposé le transfert de l'abribus à la commune à titre gratuit.

Monsieur Gilles CAREL propose d'accepter le transfert de cet abribus au profit de la commune.

Après avoir entendu Monsieur Gilles CAREL et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE le transfert de l'abribus du conseil départemental au profit de la commune à titre gratuit
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

➤ **vente d'une armature de serre appartenant à la commune.**

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux propositions d'achat de l'armature de serre appartenant à la commune. Une proposition à 150€ TTC et une proposition à 200€ TTC.

Il propose de retenir la mieux disante soit la proposition à 200€ TTC.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la cession de l'armature de serre à la personne ayant fait l'offre la mieux disante pour un montant de 200€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget de la commune